Image not found or type unknown

DEMANDE D INFORMATION POUR VALIDATION DE TRIMESTRE

Par **pierre bouygues**, le **06/10/2017** à **15:50**

bonjour en 1978 j ai effectue un stage AFPA spe remune j ai donc touche pour la periode du 1/11/77 au 31/7/78 la somme de10631F IL n apparrait aucun trimestre valide pour 1978 est-ce normal merci d avance pour votre reponse

Par **P.M.**, le **06/10/2017** à **17:01**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...
Seuls les stages effectués à partir du 15 mars 2015 peuvent être pris en compte par le régime de base selon ce dossier...

Par **miyako**, le **06/10/2017** à **22:26**

Bonsoir,
En 1978,il fallait 2012 Francs pour valider 1 trimestre.
Mais en ce qui concerne les stages AFPA de l'époque ,c'était l'Etat qui cotisait.
Or il s'avère que l'Etat n'a pas cotisé suffisamment,si bien que effectivement la CNAV et l'ARRCO refusent de prendre en considération ces périodes.
Il faudrait demander à la CNAV si il est possible de racheter ,la part que l'Etat n'a pas cotisée??
Pourtant l'Etat est fautif,mais refuse d'assumer,ce qui n'est évidemment pas normal.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **06/10/2017** à **23:14**

Je n'ai pas fait attention qu'il s'agissait d'un stage AFPA...
De toute façon, à ma connaissance, il n'a jamais été question d'une validation pour les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC...

Par **pierre bouygues**, le **07/10/2017** à **08:56**

bonjour je vous remercie pour les reponses amicalement pierre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés